

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.03.2016

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Les Bases nettes d'imposition prévisionnelles pour 2016 sont évaluées de la manière suivante :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles 2015	Taux voté	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 975 000	12.16 %	240 160
Taxe foncière (bâti)	1 573 000	11,97 %	188 288
Taxe foncière (non bâti)	28 300	40,05 %	11 334
CFE	354 200	20,89 %	73 992
			513 774

BUDGET PRIMITIF 2016 – Commune – Eaux – Lotissement

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT Pour la POSE DE CANIVEAUX ET BORDURES DE TROTTOIRS

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du département au titre de la politique départementale(40 %) et des Amendes de Police (35 %) pour le projet de travaux d'aménagement de la sécurité par la pose de Bordure de trottoirs et de caniveaux dans différentes rues de la commune Le Montant des travaux s'élève à **53 758 € ht**

- S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures au montant sollicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION RADAR PEDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police (35 %) pour le projet de travaux d'aménagement de la sécurité au Hameau des Guidons visant à améliorer les conditions de circulation et la protection des personnes.

Le Montant des travaux s'élève à **7 275 € ht**

CONTRAT CAE – CUI

Le Conseil Municipal:

- **Décide de reconduire ces contrats CAE – CUI pour les fonctions d'agent d'entretien à temps complet pour une durée d'un an,**
 - **soit du 12 mai 2016 au 11 mai 2017 pour le premier**
 - **du 16 avril 2016 au 15 avril 2017 pour le second**

ADHESION A L'APPEL A PROJETS : ZERO PESTICIDE EN FRANCHE-COMTE

Le Maire présente au Conseil Municipal le contexte national et régional dans lequel s'insère l'Appel à Projets « Zéro Pesticide en Franche-Comté » :

La collectivité s'engage :

- dans l'Appel à Projets « Zéro Pesticide en FC » qui apporte 80% de subvention pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques de la collectivité et un plan de gestion des espaces publics par un prestataire spécialisé et compétent,
- à verser les 20 % de financement qui lui incombe,
- à mettre en œuvre sur plusieurs années des actions :
 - o alternatives aux désherbages chimiques,
 - o de formations des agents,
 - o de promotion et d'information auprès des habitants de la collectivité.

Cet engagement doit conduire la collectivité à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de s'engager dans la démarche de réduction des phytosanitaires sur la commune.

M

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE

Le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale par l'intermédiaire du directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône de la fermeture du Trésor Public de MELISEY programmée au 1^{er} janvier 2017 et propose de voter une motion contre cette décision pour le maintien de ce service public.

Après en avoir délibéré,

Considérant que la décision de fermer la Trésorerie au 1^{er} janvier 2017 engendrerait un préjudice considérable pour la collectivité, chef- lieu de canton et pour ses habitants,

Considérant les investissements réalisés en 2013 pour les travaux d'isolation et d'aménagement et les prévisions pour remplacement de la chaudière et mise en accessibilité du bâtiment

Considérant que le maintien de la Trésorerie constitue un enjeu important pour le service public, et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale

Considérant que la commune ne peut pas être vidée de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics

Considérant qu'il est indispensable de maintenir autant pour les communes du canton et du territoire communautaire, que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Le Conseil Municipal, s'oppose à la fermeture de la trésorerie et demande instamment de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui outre le préjudice considérable qui en résultera pour les habitants, pénalisera également les collectivités de notre territoire, qui trouvent, dans sa proximité, aide et soutien au quotidien.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA SECTION BILANGUE

Le Maire explique au Conseil Municipal que la section bilangue est maintenue à la rentrée prochaine au collège de Melisey pour les enfants qui ont étudié l'allemand ou l'anglais dans le primaire. Cependant, seules deux écoles de notre Communautés de Communes proposent la langue allemande. L'effectif ne sera vraisemblablement pas suffisant pour ouvrir une section.

Les enfants de la ruralité doivent bénéficier des mêmes opportunités en matière d'enseignement des langues étrangères que ceux de Paris, de l'île de France ou encore des grandes villes de ce pays.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Demande une classe bilangue **ouverte à tous les élèves volontaires** qu'ils aient eu la chance ou non de pratiquer l'allemand pendant les cours élémentaires. Le principe d'égalité est la base de notre république !

Vu pour être affiché le 1 AVRIL 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

R. PINOT

